


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 /441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: au-banjul@africa-union.org ; Web www.achpr.org		

Fiche technique sur le Burkina Faso¹ En prévision de la 44^e Session du Groupe de Travail sur L'Examen Périodique Universel

Introduction

Le Burkina Faso est un État africain membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)², avec plus de 22.000.000 d'habitants et 274.400 km² de superficie. Le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés.

Selon l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD)³, s'agissant de la mise en œuvre de l'Agenda 2063⁴, le Burkina Faso affiche des résultats positifs en matière des priorités relatives à l'amélioration du niveau de vie (une qualité de vie et un bien-être élevé pour tous), à la mise en place d'économies et de communautés écologiquement durables et résilientes au climat et enfin à l'engagement et à la responsabilisation des jeunes.

En revanche, des efforts sont attendus du Burkina Faso pour la mise en œuvre d'autres objectifs, à l'image de la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, de l'égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie, du renforcement des valeurs et pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit, de la transformation de l'économie pour créer des emplois et enfin de l'éducation et de la révolution des compétences (étayée par la science, la technologie et l'innovation).

¹ La fiche couvre la période considérée par le 4^e cycle de l'Examen Périodique Universel, à savoir 2018-2023 (Arrêtée à mars 2023).

² Suspendu depuis le 28 janvier 2022.

³ [AUDA-NEPAD, Results Footprint 2019 Edition, Burkina Faso](#)

⁴ C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable.

État de ratification des instruments régionaux

Instrument africain des droits de l'Homme	État de ratification par le Burkina Faso
Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	6/7/1984
Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant	8/6/1992
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	31/12/1998
Déclaration sous l'Article 34(6) du Protocole relatif à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ⁵	14/7/1998
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme en Afrique	9/6/2006
Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance	26/5/2010
Protocole portant Statut de la Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme	23/6/2010
Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala)	5/7/2012
<i>Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Personnes Agées</i>	-
<i>Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des Personnes Handicapées en Afrique</i>	<i>Signé 17/1/2019</i>
<i>Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur le Droit des Citoyens à la Protection Sociale et à la Sécurité Sociale</i>	-

État de soumission des Rapports Périodiques devant la CADHP

Burkina Faso	Documents
Dernier Rapport Périodique soumis	Troisièmes et quatrièmes rapports périodiques (2011-2013)
Observations finales	Observations Finales relatives au Rapport périodique de la République du Burkina Faso 2011 – 2013
Partie sur la mise en œuvre du Protocole de Maputo	Oui
<i>Partie sur la mise en œuvre de la Convention de Kampala</i>	<i>Non</i>
<i>Nombre de Rapports dus au 1/2/2023</i>	<i>Trois (3) Rapports</i>

⁵ Pour accepter la compétence de la Cour pour recevoir des plaintes individuelles émanant d'individus ou d'ONGs.

Institution Nationale des Droits de l'Homme

INDH	Statut d'affilié de la CADHP
Commission Nationale des Droits Humains du Burkina Faso	35 ^e Session Ordinaire (2004)

Résolutions adoptées par la CADHP

Intitulé	Date d'adoption
Résolution sur les coups d'État, les transitions militaires et les violations des droits de l'Homme et des peuples qui en découlent au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Soudan - ACHPR/Res.548 (LXXIII) 2022	9 novembre 2022
Résolution sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique - CADHP/Rés.515(LXX)	9 mars 2022

Missions de promotion

Mission de promotion	Rapport
Depuis mai 2018	-

Communiqués adoptés par la CADHP

Intitulé	Date d'adoption
Communiqué de presse sur l'attaque contre des pèlerins nigériens se rendant au Sénégal, le 6 février 2023 à l'est du Burkina Faso	9 février 2023
Communiqué de presse sur les élections au Burkina Faso	13 novembre 2020
Communiqué de presse sur l'attaque d'un camp de réfugiés par les forces de sécurité Burkinabé	13 mai 2020
Communiqué de presse de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'attaque du convoi de la société minière Canadienne "semafo" au Burkina Faso	11 novembre 2019

Décisions sur les communications

Communication	Décision
Depuis mai 2018	-

Lettres d'appel / appels urgents

Lettre	Date
Lettre d'appel urgent concernant les exécutions sommaires commises à Nouna, chef-lieu de la Province de Kossi, au Burkina Faso	19 janvier 2023

Aspects positifs enregistrés par la CADHP

- Création d'un Ministère des Droits de l'Homme et de la Promotion civique en janvier 2019 et opérationnalisation de l'Observatoire national de la prévention et de la gestion des conflits communautaires au Burkina Faso.

Domaines de préoccupation

- Les violences armées et les attaques terroriste enregistrées dans le pays.
- La récurrence des situations de changements anticonstitutionnels de gouvernements.
- Le retard dans la soumission des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Charte Africaine
- La documentation d'exécutions extrajudiciaires, à travers la découverte de fosses communes contenant au moins 180 corps dans la ville de Djibou au nord du Burkina Faso, en juillet 2020.

28 mars 2023